

AIRAP

Association pour l'Information sur les Risques d'Avalanches urbaines et leur Prévention
régie par la loi de 1901, déclarée à la Sous-Préfecture du Havre le 3 octobre 2005

APPEL DE COTISATION 2011

à retourner à :

Jean-Claude Bourdais- AIRAP
32 rue La Boétie- 75008- Paris

Membre actif : 15 €
Couple : 20 €
Membre bienfaiteur : 30 €
Don à l'association : €

Ci-joint, chèque de €

Un reçu vous sera adressé par retour de courrier

Nom (s) et adresse complète

.....

E.mail (en majuscules svp)
